



FONDS DE DOTATION BIOCOOP

12 Avenue Raymond Poincaré
75016 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2019



Aux Membres du Conseil d'Administration

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Biocoop relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité du Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

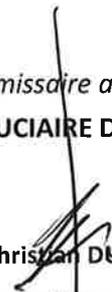
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Tarbes, le 22 Septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes,
EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST


Christian DUBOSC
COMMISSAIRE AUX COMPTES ASSOCIE

Bilan Actif

Bilan Actif	Au 31/12/2019			Au 31/12/2018
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	90		90	90
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)	90		90	90
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Usagers et comptes rattachés		121	-121	-121
Autres	84 899		84 899	51 491
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	454 383		454 383	569 180
Charges constatées d'avance (2)				
TOTAL (III)	539 282	121	539 161	620 550
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif(VI)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à VI)	539 372	121	539 251	620 640
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS				
Legs net à réaliser : Acceptés par les organes statutairement compétents				
Legs net à réaliser : Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

Bilan Passif

Bilan Passif	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
	Net	Net
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	436 449	547 146
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	593	593
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL (I)	437 042	547 739
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions et fonds dédiés		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7 999
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	102 208	64 902
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	102 208	72 901
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I à V)	539 251	620 640
(1) Dont à moins d'un an		
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
ENGAGEMENTS DONNES		
Legs net à réaliser :		
- Acceptés par les organes statutairement compétents		
- Autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à payer		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
Produits d'exploitation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Dons	82 452	59 488
Cotisations		
Legs et Donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Autres produits	262 982	194 006
Reprises sur amortis., dépréciations, prov., transferts de charges		
TOTAL (I)(1)	345 434	253 494
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock matières premières et autres appro.		
Autres achats et charges externes (2)	264 174	195 243
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations des immobilisations		121
Dotations aux dépréciations des l'actifs circulants		
Dotations aux provisions		
Autres charges	82 452	59 488
TOTAL (II)(3)	346 626	254 852
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 192	-1 358
Excédent ou déficit transféré (III)		
Déficit ou excédent transféré (IV)		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)		
Produits financiers		
Produits financiers de participation (4)		
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	1 192	1 358
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL (V)	1 192	1 358
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et dépréciations		
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements		
TOTAL (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	1 192	1 358
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)		

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Impôts sur les bénéfices (IX)		
Participations des salariés (XII)		
SOLDE INTERMEDIAIRE		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs(X)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées(XI)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	346 626	254 852
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI + XII)	346 626	254 852
EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)		

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
CHARGES	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont redevance sur crédit_bail mobilier		
(2) Dont redevance sur crédit_bail immobilier		
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) Dont produits concernant des organismes liés		
(5) Dont intérêts concernant des organismes liés		

Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-197 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total du bilan avant répartition est de 539 251 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. À ce jour, les effets qui en découlent sur la santé financière des entreprises sont difficilement prévisibles, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Compte tenu de la date de ces événements, sans lien direct prépondérant avec la situation à la clôture de l'exercice 2019, nous avons établi les comptes sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté sans prendre en compte, dans la valorisation de nos actifs et passifs, les incidences potentielles liées à ces événements.

Toutefois, compte tenu du contexte décrit ci-avant, il se peut que des effets négatifs, à court ou moyen terme, puissent affecter notre activité et notre trésorerie et venir impacter notre continuité d'exploitation au titre de l'exercice 2020.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3.600 € hors taxes.

Renvoi du Compte d'emploi des ressources - exercice 2019

Compte d'emploi des ressources - exercice 2019		
RESSOURCES	EMPLOIS DE N = COMPTE DE RESULTAT	AFFECTATION PAR EMPLOIS DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC UTILISEES SUR N
REPPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTES ET NON UTILISES EN DEBUT DE L'EXERCICE		
1 Ressources collectées auprès du public		
1.1 Dons et legs collectés		
- Dons manuels non affectés		
- Dons manuels affectés	82 452	
- Legs et autres libéralités non affectés		
1.2 Autres produits liés à la générosité du public		
2 Autres fonds privés	260 697	
3 Subventions et autres concours publics		
4 Autres produits	3 477	
-		
-		
-		
I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	346 626	
II- REPRISES DES PROVISIONS		
III- Report des ressources affectés non utilisés des exercices antérieurs		
IV- Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (cf tableau des fonds dédiés)		
V- Insuffisance des ressources de l'exercice		
TOTAL GENERAL		
VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
Solde des ressources collectées auprès du public non affectés et non utilisés en fin d'exercice		
EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		

Détails des emplois par missions sociales réalisées en France

I. Epicerie sociale "Coup de pouce" du CCAS de St Jean de Monts : Projet BIO VRAC pour tous

Présentation du porteur de projet : "Coup de pouce" est une épicerie sociale qui fait partie du réseau ANDES. Elle s'adresse à toute personne rencontrant des problèmes financiers impactant ses capacités à assurer ses besoins de première nécessité dans la communauté de commune de Saint Jean de Monts. Elle propose des produits alimentaires et non alimentaires. Dans l'objectif de rompre l'exclusion et d'améliorer le lien social, l'épicerie organise des activités gratuites ou sur compensation financière symbolique. Elles comportent des activités physiques, de loisir, ou culturelles sur tout le territoire.

Objet du soutien : Financement pour la mise en place du programme Bio Vrac pour tous (achat d'un meuble distributeur de produits vrac) **Financement accordé : 3 000 €**

II. Banque alimentaire de la communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné : Projet BIO VRAC pour tous

Présentation du porteur de projet : Active depuis 2014, l'association loi 1901 Epicerie et Solidarité de la communauté de commune du Val d'Ille -Aubigné œuvre sur toute la région. Convaincue de l'intérêt d'une alimentation choisie et de qualité pour tous, l'épicerie souhaite pouvoir offrir davantage de produits bio et locaux au sein du point de vente, déjà très appréciés du public bénéficiaire, notamment le public majoritaire (familles monoparentales) qui peut adapter les quantités de produits qu'il achète.

Objet du soutien : Financement pour la mise en place du programme Bio Vrac pour tous (achat d'un meuble distributeur de produits vrac) **Financement accordé : 3 000 €**

III. Epicerie solidaire AMAQY de l'association Clé de Sol : Projet BIO VRAC pour tous

Présentation du porteur de projet : La maison de quartier dont dépend l'épicerie sociale et solidaire Clé de Sol (AMAQY) est au cœur du territoire pour mettre en place des activités multiples : emploi, sécurité, éducation, santé, etc. La fonction éducative est également au centre des préoccupations de la structure. L'épicerie voit un intérêt significatif à mettre à disposition de ses clients un dispositif de produits en vrac. En effet, de nombreux clients ne mangent pas de viande. Les protéines végétales sont donc une bonne alternative afin de conserver une alimentation saine. Le projet Bio vrac pour tous pourra permettre à l'épicerie de lutter contre les inégalités d'accès à une alimentation saine et durable.

Objet du soutien : Financement pour la mise en place du programme Bio Vrac pour tous (achat d'un meuble distributeur de produits vrac) **Financement accordé : 3 000 €**

XIII. Association Sociale : projet Bio Vrac pour tous

Présentation du porteur de projet : Depuis 2015, l'association loi 1901 Epicerie et Solidarité « SOLICIALE », accueille des personnes rencontrant des difficultés économiques et/ou sociales. Pour ce faire, elle propose sous forme de libre-service des denrées alimentaires et non alimentaires, en échange d'une participation financière, garantissant ainsi la dignité des personnes bénéficiaires.

Le programme Bio Vrac pour Tous va permettre d'introduire l'accès aux produits bio pour favoriser une alimentation de qualité et sensibiliser le public au "vrac" et promouvoir des modes de consommation plus écologiques.

Objet du soutien : Financement pour la mise en œuvre du projet Bio Vrac pour tous

Financement accordé : 2 500 €

XIV. Epicerie sociale La Source Vie Nouvelle : projet Bio Vrac pour tous

Présentation du porteur de projet : L'épicerie sociale La Source Vie Nouvelle créée en 2011 met à disposition des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien à un prix allant de 10 % à 30 % du prix de vente classique en GMS. L'épicerie "La source vie nouvelle" est en phase de développement et souhaite diversifier ses activités. L'épicerie a notamment pris conscience de la nécessité d'apporter des produits bio aux personnes en situation de grandes difficultés économiques.

Objet du soutien : Financement pour la mise en œuvre du projet Bio Vrac pour tous

Financement accordé : 2 500 €

XV. Epicerie sociale "Coup de pouce" : projet Bio Vrac pour tous

Présentation du porteur de projet : L'épicerie sociale "Coup de pouce" a été créée en 2013. Elle accompagne les familles en difficulté à travers la vente de produits alimentaire à hauteur de 10 % de leur valeur marchande mais également à travers un dispositif d'aide au suivi budgétaire proposé aux bénéficiaires. Par le biais du réseau Uniterres, mis en place par l'ANDES, l'épicerie a déjà travaillé sur la promotion de fruits et légumes, essentiellement bio et en circuit court, auprès de familles en difficultés. Ce programme a cessé de fonctionner et l'épicerie cherche ainsi de nouveaux moyens pour donner l'accès à des produits bio et de qualité pour tous.

Objet du soutien : Financement pour la mise en œuvre du projet Bio Vrac pour tous (Financement accordé : 2 500 €).

Le projet "Bio Vrac pour tous" a pour objet :

- Faciliter l'accès aux produits de qualité à destination des bénéficiaires de l'épicerie sociale et solidaire
- Sensibiliser les bénéficiaires de l'épicerie à la consommation de produits bio et donc à une alimentation de qualité.

XVIII. Le Groupement des Epiceries Sociales et solidaires en Rhône-Alpes – Auvergne (GESRA)

Présentation du porteur de projet : Créée en 2004, le Groupement des Epiceries Sociales et Solidaires en Rhône-Alpes (GESRA) a pour objet de promouvoir, mettre en réseau, soutenir, accompagner ou conduire toutes actions concourant à la gestion au développement et à l'approvisionnement des épiceries sociales et/ou solidaires de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Cela comprend notamment l'approvisionnement et la diffusion de produits alimentaires dans le réseau des épiceries à destination de publics défavorisés, ainsi que l'organisation de formations – sensibilisation du réseau et ses partenaires.

- Les 4 missions du GESRA :

- . **Représenter les épiceries sociales et solidaires**
Faire entendre la voie émergente des épiceries
- . **Animer et former le réseau**
Développer les synergies et renforcer les compétences
- . **Accompagner la création et le développement des épiceries**
Rechercher des solutions innovantes
- . **Approvisionner les épiceries**
Proposer des produits de qualité et peu chers

Objet du soutien : Co-financement des besoins en investissement de la plateforme de distribution du GESRA permettant une alimentation de qualité pour tous pour les bénéficiaires des épiceries du GESRA. L'objectif de cette plateforme est de devenir à terme LA référence pour un approvisionnement de qualité dans l'aide alimentaire.

Financement accordé : 15 000 €

XIX. Union des Groupements des Epiceries Sociales et Solidaires (UGESS)

Présentation du porteur de projet : L'Union des Groupements des Epiceries Sociales et Solidaires (UGESS) agit pour l'accès à une alimentation durable pour tous.

L'UGESS a pour objet de promouvoir, soutenir et relier entre elles toutes actions concourant au développement des groupements territoriaux d'épiceries sociales et solidaires.

Dans ce cadre, l'UGESS, vise à :

- Représenter les valeurs et les actions de ses membres par des actions d'information, de communication et de plaidoyer
- Accompagner la création et le développement de groupements territoriaux d'épiceries sociales et solidaires
- Mutualiser les pratiques et les moyens entre ses membres
- Favoriser les échanges entre les groupements et des partenaires sur des missions telles que l'approvisionnement, la diffusion de produits alimentaires, la formation...

L'UGESS est une structure non confessionnelle et affiliée à aucun parti politique.

Objet du soutien : Co-crédation d'un réseau national des épiceries sociales et solidaires

Financement accordé : 25 000 €

XX. Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) : Campagne & Festival Alimenterre

Présentation du porteur de projet : Acteur historique du mouvement associatif de solidarité internationale en France, le CFSI unit aujourd'hui 25 organisations de nature différente (associations, syndicats, collectivités territoriales) portant des valeurs de solidarité internationale.

Les membres du CFSI s'unissent pour affronter ensemble et avec leurs partenaires des pays du Sud les enjeux du futur :

- la justice sociale pour réduire la pauvreté et les inégalités croissantes ;
- l'économie au service de l'Homme et non pas l'inverse ;
- le partage équitable et la gestion durable des ressources naturelles de la planète.

Le CFSI se fait l'écho des préoccupations des acteurs de terrain et des organisations partenaires au Sud en menant chaque année, en France et en Europe, la campagne ALIMENTERRE pour sensibiliser l'opinion publique et les responsables politiques aux causes de la faim et aux moyens de la combattre. Le temps fort de la campagne grand public est le festival de films ALIMENTERRE entre le 15 octobre et le 30 novembre chaque année.

Objet du soutien : Financement pour la mise en place de la campagne et du festival Alimenterre

Financement accordé : 14 750 €

XXI. Association Bioconsom'acteurs : Projet de livret "La Bio en questions"

Présentation du porteur de projet : Créée en 2004 par des membres de la société civile, Bio Consom'acteurs informe, sensibilise et mobilise les consommateurs sur l'importance de leurs choix de consommation. En faisant la promotion d'une agriculture bio, locale, de saison et équitable, Bio Consom'acteurs a pour missions la préservation de l'environnement, la protection de la santé et la promotion des modes de consommation responsable, sobres en ressources, respectueux de l'humain et des écosystèmes.

Bio Consom'acteurs agit pour une bio accessible à tous, en informant et en sensibilisant un large public, en intervenant au contact des citoyens, dans des classes, sur des stands ou lors d'événements.

Objet du soutien : Réédition du livret "La bio en questions – 25 bonnes raisons de devenir bio consom'acteur" est un outil phare de sensibilisation pour Bio Consom'acteurs.

Financement accordé : 5 000 €

XXII. Epicerie solidaire du CCAS de Marguerittes : projet Bio Vrac pour tous

Présentation du porteur de projet : Le CCAS de Marguerittes, au travers de l'un de ses services "L'épicerie solidaire" met en place une aide alimentaire, pour des personnes dont les ressources ne dépassent pas un plafond. Les personnes bénéficiaires doivent définir un projet personnel, avec un travailleur social de l'équipe. Ce projet détermine la durée d'accès à l'aide alimentaire, dans un maximum de 12 mois.

L'épicerie solidaire de Marguerittes a ouvert ses portes il y a plus de 20 ans, et progresse sans cesse vers de nouvelles ambitions et réalisations. Désormais, elle souhaite permettre aux personnes en situation plus précaire de pouvoir accéder à une alimentation bio et plus respectueuse de la nature.

Objet du soutien : Financement pour la mise en œuvre du projet Bio Vrac pour tous

Financement accordé : 2 500 €

XXVII. Association La Boussole : projet Bio Vrac pour tous

Présentation du porteur de projet : A l'origine, la mise en place du projet d'épicerie solidaire de l'association La Boussole s'appuie sur un travail minutieux d'enquête sur Rochefort qui a fait apparaître des besoins réguliers de nourriture pour le public en situation de précarité.

Ce travail a été confirmé depuis par de nombreux travaux locaux (Contrat Urbain de Cohésion Sociale et Atelier Santé Ville), départementaux et régionaux.

L'Agence Régionale de Santé, dans son étude de janvier 2014, souligne que les consommations alimentaires sont fortement influencées par les conditions socio-économiques et qu'un état nutritionnel dégradé est constaté chez les personnes les plus défavorisées. Dans cette optique, l'association souhaite démocratiser l'accès à des produits sains et de bonne qualité aux bénéficiaires de l'épicerie sociale.

Objet du soutien : Financement pour la mise en œuvre du projet Bio Vrac pour tous

Financement accordé : 2 500 €

XXVIII. Association Du blé pour l'épicerie : projet Bio Vrac pour tous

Présentation du porteur de projet : L'épicerie solidaire "La soupe aux cailloux" a été créée par l'association du Blé pour l'épicerie. Comme son nom l'indique, l'association récolte des fonds pour le fonctionnement de l'épicerie sociale et solidaire.

L'association est composée d'une boutique solidaire accessible à tous, d'une salle de réunion avec une partie cuisine (activité qui devrait être prochainement développée) et d'une épicerie solidaire.

Objet du soutien : Financement pour la mise en œuvre du projet Bio Vrac pour tous

Financement accordé : 2 500 €

XXIX. Association Le Relais Talençais : Projet BIO VRAC pour tous

Présentation du porteur de projet : L'association Le Relais Talençais dispose d'une épicerie solidaire, ouverte à tous. Depuis le départ, elle a la volonté de développer le volet social de son projet, en fournissant un accompagnement personnalisé aux personnes qui fréquentent l'épicerie.

L'association a pour objet de proposer à ses clients/adhérents en situation de vulnérabilité économique ou sociale d'accéder à une alimentation suffisante, variée, équilibrée, à un moindre coût.

Le projet intervient dans le cadre du développement de l'épicerie. Déjà impliquée dans une démarche de réduction des déchets par le biais notamment d'une souscription à Yoyo pour la collecte des bouteilles plastiques, l'épicerie souhaite aujourd'hui aller plus loin dans cette démarche de zéro déchet.

De plus, l'épicerie souhaite privilégier autant que possible les produits en circuits courts et/ou bio.

Objet du soutien : Financement pour la mise en place du programme Bio Vrac pour tous (achat d'un meuble distributeur de produits vrac)

Financement accordé : 3 000 €

XXX. Association Le Panier malin : Projet BIO VRAC pour tous

Présentation du porteur de projet : L'épicerie sociale de l'association Le Panier Malin, à Chelles, a ouvert ses portes en mars 2013. Son principe est de venir en aide à des personnes en difficulté passagère en leur proposant des produits alimentaires et hygiéniques à hauteur de 10 % de leur prix initial. Elle accompagne chaque mois entre 40 et 45 familles. Les bénéficiaires de cette épicerie habitent les villes de Chelles, Courtry et Brou-sur-Chantereine et sont adressés par les services sociaux. Aujourd'hui, l'épicerie souhaite proposer à ses bénéficiaires une alimentation bio et plus respectueuse de la nature.

Objet du soutien : Financement pour la mise en place du programme Bio Vrac pour tous (achat d'un meuble distributeur de produits vrac) **Financement accordé : 3 000 €**

XXXI. Epicerie sociale et solidaire Epi'sourire : projet Bio Vrac pour tous

Présentation du porteur de projet : Créée en 2005, l'épicerie sociale et solidaire Epi'sourire est ouverte aux personnes en situation de précarité économique, sur orientation systématique par les travailleurs sociaux. L'épicerie propose un large choix de produits alimentaires et de produits d'entretien et d'hygiène. L'épicerie repose sur des valeurs de solidarité, d'équité, de partage, de mixité.

Objet du soutien : Financement pour la mise en place du programme Bio Vrac pour tous (achat d'un meuble distributeur de produits vrac) **Financement accordé : 3 000 €**

XXXII. Association Les Petits Tabliers : Projet Ateliers de cuisine écocitoyennes

Présentation du porteur de projet : Créée en 2018, l'association "Les petits tabliers" mène des actions d'éducation et de sensibilisation aux enjeux de l'alimentation.

Elle organise des ateliers d'éducation culinaire pour divers publics (enfants, adultes, personnes en situation de handicap, jeunes placés par la PJJ, etc.). En apprenant à cuisiner, les bénéficiaires prennent goût à la cuisine et font évoluer leur habitude de consommation alimentaire. L'association insiste en particulier sur les enjeux de saisonnalité, de produits bios, de lutte contre le gâchis et de production locale.

Objet du soutien : Ateliers de la cuisine écocitoyenne

Le projet consiste à organiser des cycles d'ateliers (5 à 10 par année scolaire) dans des classes (école maternelle, primaire et collège). Durant ces ateliers, les enfants vont apprendre à cuisiner. Ces ateliers sont co-construits avec les professeurs et les éléments clés de sensibilisation sont repris en classe tout au long de l'année.

La sensibilisation porte sur les enjeux environnementaux de l'alimentation (saison, local, gaspillage, bio, etc.). Les enfants sont un levier efficace pour faire évoluer les habitudes du foyer et les parents sont systématiquement associés aux projets.

Les ateliers sont animés par des cuisiniers professionnels.

L'objectif du projet est double :

- Initier les enfants à la cuisine et leur donner le goût du fait maison.
- Faire évoluer les habitudes des enfants (et de leurs familles) pour une consommation plus respectueuse de l'environnement

Financement accordé : 3 228 €

XXXIII. Association Article 1 : L'égalité des chances pour tous

Présentation du porteur de projet : Article 1 est une association d'intérêt général qui œuvre depuis plus de 13 ans en faveur des jeunes de milieux populaires, pour que l'orientation, la réussite dans les études supérieures et l'insertion professionnelle ne dépendent pas des origines sociales, économiques ou culturelles. Elle est née de la fusion de Passeport Avenir et Fratelli (créées respectivement en 2004 et 2005), deux associations majeures en France dans la lutte contre l'inégalité des chances. Les actions d'Article 1 sont déployées sur l'ensemble du territoire grâce à 8 antennes régionales réparties en Bretagne, Pays de la Loire, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA, Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes.

En France, plus de 12 000 jeunes issus des milieux populaires bénéficient chaque année de l'accompagnement des 3 500 bénévoles de l'association Article 1 soutenue par 150 entreprises partenaires, le Ministère de l'Education nationale, le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du Dialogue social, le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ainsi que le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

Objet du soutien : Soutenir l'aide à l'orientation des lycéens et l'accompagnement dans les études supérieures d'étudiants prometteurs issus de milieu modeste par, notamment, la mise en place et le suivi de mentorat avec des professionnels ayant le même parcours de formation qu'eux, la mise en place de modules d'accompagnements adaptés.

Financement accordé : 10 000 €

XXXIV. Association Défend ta citoyenneté – Emmaüs Roya : projet "Le Bol d'air"

Présentation du porteur de projet : Emmaüs Roya est la première communauté d'Emmaüs France exclusivement agricole. Ils accueillent 6 compagnes et compagnons, personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion. Les personnes sont logées, nourries, blanchies, accompagnées socialement, et impliquées dans les différentes activités économiques d'insertion de l'association : maraîchage, oléiculture (pâte d'olive et huile d'olive), élevage de poules pondeuses.

Objet du soutien : Soutien financier pour les travaux et l'aménagement du Bol d'Air, un lieu hybride, situé au cœur d'un village, qui réunit :

- un étage d'atelier agroalimentaire pour transformer des produits, et développer de nouvelles activités (boulangerie, restauration, transformation de produits, poulets de chair, etc.)
- un étage destiné au lien inter-associatif et à la programmation culturelle (marché paysan, cantine populaire faisant découvrir les produits de la ferme, organisation d'ateliers créateurs de lien social, organisation d'événements culturels, réunions inter associatives, promotion de l'agriculture paysanne et locale, découverte des autres paysans de la vallée, etc.)
- deux étages d'habitations dignes pour les compagnons.

Ce lieu permettra la rencontre de deux publics qui se côtoient peu : les compagnons et les locaux (mais aussi les touristes). L'objectif est de participer à la redynamisation de la vallée, qui, malgré son environnement exceptionnel entre mer et montagnes, peine à être attractive pour de nouveaux habitants.

Objectifs du projet :

- . Réhabiliter des personnes en situation d'exclusion grâce à la vie en communauté et à l'agriculture ;
- . Développer un espace associatif et culturel dans la Vallée de la Roya ;
- . Promouvoir et défendre une agriculture agro-écologique, locale, et paysanne ;
- . Servir d'inspiration pour le développement d'autres lieux et initiatives mêlant justice sociale et justice écologique ;
- . Promotion du "vivre-ensemble" : création d'un lieu non pas pour les réfugiés mais avec les réfugiés afin d'éviter le communautarisme, et permettre la mixité entre les habitants et les personnes exclues de notre société (étrangers, précaires, etc).

Financement accordé : 25 000 €

XXXV. Association Noyal Accueil : projet coup de pouce militant

Présentation du porteur de projet : L'association Noyal Accueil propose des activités de loisirs créatifs et de partages de connaissances : cuisine, anglais, couture, tricot, crochet, broderie, patchwork, encadrement et cartonnage. Elle propose notamment des ateliers de cuisine dédiés aux enfants sur la thématique de la transition alimentaire.

Projet : *"Ateliers de cuisine bio pour les enfants"*

Financement accordé : 1 500 € pour l'achat de matériel de cuisine, réalisation d'un livre de recettes, achat d'outils pédagogiques complémentaires aux ateliers de cuisine, financement de l'intervention d'un chef lors d'un atelier spécial.

XXXVI. Institut des Patrimoines et de la biodiversité : projet coup de pouce militant

Présentation du porteur de projet : L'Institut des Patrimoines et de la biodiversité a pour objet d'enseigner le savoir-faire du jardinier, les connaissances liées aux différents patrimoines et de permettre à tous de devenir des créateurs-protecteurs de biodiversité et des consommateurs avertis, le tout dans des lieux partagés. Ses adhérents se partagent un espace naturel de 9 000m² pour jardiner et proposer diverses animations pédagogiques. Ils collectent aussi les biodéchets des autres dans un rayon de 3 km.

Le projet porté par les adhérents de l'association est d'acheter un vélo cargo pour collecter ces biodéchets sans utiliser de véhicule.

Projet : *"Tédaler pour moins de déchets"*

Financement accordé : 1 500 € pour l'achat d'un vélo-cargo à usage collectif pour la collecte de biodéchets.

XXXVII. Association SOS Hérissons 49 : projet coup de pouce militant

Présentation du porteur de projet : créée en septembre 2014 et reconnue d'utilité publique, l'association SAS Hérissons 49 a pour mission la préservation du hérisson d'Europe, espèce emblématique de la biodiversité et gravement menacée. Elle recueille et soigne les hérissons en détresse (blessés, nourrissons ou juvéniles abandonnés) apportés par des "découvreurs". L'objectif est de les réintroduire dans un milieu naturel favorable et ainsi permettre le maintien des populations et la pérennité de l'espèce sur le territoire. De nombreux hérissons accueillis demandent une prise en charge très rapide par des vétérinaires car ils ont besoin de soins spécifiques et actuellement l'association ne possède pas tous les équipements indispensables. Le projet est d'investir dans plusieurs couveuses et accessoires pour permettre à l'association d'être plus autonome, plus rapide dans ses interventions ainsi que de sauver plus de hérissons.

Projet : *"Une couveuse pour sauver plus de choupissons"*

Financement accordé : 1 500 € pour l'achat d'une couveuse et d'accessoires pour apporter des soins à des nourrissons en état de choc ou des nourrissons orphelins recueillis par l'association.

XXXVIII. Association Anciela : projet coup de pouce militant

Présentation du porteur de projet : Anciela est une association indépendante de la région lyonnaise qui suscite, encourage et accompagne les engagements et les initiatives en faveur d'une société écologique et solidaire. A travers sa démarche "Envie d'agir", elle accompagne les personnes souhaitant s'engager dans une association. A travers sa Pépinière d'initiatives citoyennes, elle accompagne les porteurs qui se lancent dans une nouvelle initiative (association, entreprise de l'ESS). Dans sa nouvelle démarche "Les Ambassadeurs du changement", elle accompagne les personnes qui souhaitent sensibiliser et faire bouger leur entourage pour une société plus écologique.

Projet : *"L'agriculture paysanne expliquée aux urbains"*

Financement accordé : 500 € pour l'achat de la BD "L'agriculture paysanne expliquée aux urbains" pour aider les « ambassadeurs du changement » à provoquer des déclics sur les enjeux agricoles dans leur entourage.

XXXIX. Association Nucléaire Je Balise : projet coup de pouce militant

Présentation du porteur de projet : l'association Nucléaire Je Balise promeut l'installation de balises/sondes indépendantes de mesure de la radioactivité de l'air afin que chacun soit informé de façon plus transparente qu'au temps de l'accident de Tchernobyl sur la radioactivité de l'air qu'il respire. Un des projets de l'association est de créer un site web pour faire connaître leur action et pour rassembler des fonds nécessaires à la pose d'une première balise de mesure de la radioactivité.

Financement accordé : 500 € pour le co-financement à la création d'un site internet pour l'association Nucléaire Je Balise.